NOTICE DE POSE

Bloc-porte vitré va et vient pivot linteau asservissement séparé

Doc n° : RD_NPV_VV_PL_AS_D
Application : 23/05/1206
Mise à jour : 17/04/2024

NOTICE DE POSE pour bloc-porte vitré Certifié NF Portes résistant au feu en Bois concernant la pose de pivots linteaux avec asservissement séparé sur blocs-portes va et vient en mode 2

Produits certifiés

BP va et vient EI30 pivot linteau :

- **DV3301** SV / **DV3302** DV pivot GROOM
- **DV3311** SV / **DV3312** DV pivot SEVAX

FR TRIEZ RÉEMPLOYEZ RECYCLEZ
ASSOCIATION OU DISTRIBUTEUR OU DÉCHÈTERIE
Adresses sur quefairedemesdechets.fr

POLYTECH
3 Allée des Ajoncs
Z.A.C. de la Montane EST 1
19800 EYREIN
Tél. : 05 55 20 88 20
Fax : 05 55 20 92 30
contact@polytech-bp.fr
www.polytech-bp.com

1. Sommaire

1. SOMMAIRE 2

2. COMPOSITION A LA LIVRAISON ET STOCKAGE 3

2.1. ELÉMENTS LIVRÉS 3
2.2. VÉRIFICATIONS 3
2.3. MANUTENTION : 3
2.4. RÉCEPTION : 3
2.5. STOCKAGE : 4

3. RECOMMANDATIONS DE POSE 4

4. MISE EN ŒUVRE DE L'HUISSERIE 5

5. MISE EN PLACE DU VANTAIL 5

5.1. MISE EN PLACE DE LA CRAPAUDINE 5
5.2. ENGONDAGE DU VANTAIL 6
5.3. RÉGLAGE DES JEUX 8
5.3.1. Latéraux 8
5.4. RÉGLAGE DE L'ALIGNEMENT 9

6. REGLAGE DES PIVOTS 11

6.1. RÉGLAGE DE LA FORCE 11
6.2. RÉGLAGE DE LA VITESSE DE FERMETURE ET DE L'À-COUP FINAL 11

7. MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE RETENUE 12

8. MISE EN PLACE DES CONTACTS DE POSITION 14

8.1. CONTACT DE POSITION D'ATTENTE : 14
8.2. CONTACT DE POSITION DE SÉCURITÉ : 14

9. MISE EN PLACE DU BOITIER DE RACCORDEMENT 14

9.1. BOÎTIER SANS A.R.I. (ANTI-RÉARMEMENT INVOLONTAIRE) 14
9.2. BOÎTIER AVEC A.R.I. 15

10. MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS DAS 16

10.1. LES ÉQUIPEMENTS POSSIBLES SONT LES SUIVANTS : 16
10.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS DAS POSSIBLES : 16

11. TESTS ET ESSAIS DE FONCTIONNEMENT 17

12. REFERENCES DES NOTICES DE MONTAGE ET / OU DE REGLAGE DES ORGANES DE VERROUILLAGE 18

2. COMPOSITION A LA LIVRAISON ET STOCKAGE

2.1. Eléments livrés

- 1 huisserie bois avec ses 2 pivots
- 2 vantaux avec leurs pentures
- 1 sachet, par vantail, avec :
- une crapaudine à fixer sur le sol fini
- la vis de réglage du jeu latéral à mettre sur la penture haute
- la bride et ses 2 vis de fixation pour bloquer l'axe du pivot dans la penture haute
- 1 dispositif de retenue (ventouse électromagnétique) par vantail dans son emballage d'origine avec sa contreplaque
- 1 boîtier de connexion (S'il s'agit d'un boîtier anti-réarmement, une notice l'accompagne)
- 1 bouton poussoir de commande manuelle de fermeture des vantaux (rupture d'alimentation des ventouses)
- 3 boitiers Batibox (1 par ventouse encastrée et 1 pour le bouton poussoir)
- Cette notice de pose.

- Dans le cas de demande d'équipement DAS tels que gâche ou serrure électrique, les éléments sont montés et leurs accessoires sont livrés à part avec leurs notices.

En cas de problèmes rencontrés au moment de la livraison (débris de verre …), signaler impérativement les réserves sur le bon de livraison. Dans le cas contraire, si aucune réserve n'apparait sur le bon de livraison, toute réclamation faite a postériori ne pourra être prise en compte.

2.2. Vérifications

- dimensions de l'huisserie et des vantaux
- force des pivots adaptée à la largeur « l » des vantaux selon le tableau suivant :

Type de pivot	Force	Règle
GROOM GRL100	3 à 4 réglable	Force 3 : l ≤ 1006 mm, Force 4 : 1007 < l ≤ 1156 mm
SEVAX JANUS	3, 4 et 5 fixe	Force 3 : l ≤ 1020 mm, Force 4 : 1021 < l ≤ 1170 mm Force 5 : 1171< l ≤1230 mm

- ventouses :
  - mode de commande : rupture ou émission
  - tension d'alimentation : 24 ou 48V
  - contreplaque
  - option contact d'attente
  - tension des équipements DAS tels que verrous électromagnétiques ou serrures motorisées (qui doivent être commandés par rupture de courant)

2.3. Manutention :

Le bloc-porte doit être manipulé et transporté tel que décrit au §5.1 du DTU 36.2.

2.4. Réception :

Il appartient à l'entrepreneur de procéder à la réception et au contrôle des blocs-portes comme décrit au §5.2 du DTU 36.2. La vérification des palettes et de son contenu est à effectuer impérativement à la réception de la livraison, avant de signer le bordereau du transporteur. Dans le cas d'anomalies constatées par l'entrepreneur et le chauffeur, l'entrepreneur doit noter les réserves sur l'émargé du chauffeur et en réaliser une copie. Une confirmation de réserves est à faire au transporteur dans les 48h par courrier recommandé. Les recommandations sont indiquées au dos du bon de livraison : « Avis Important Réception Marchandises », et une étiquette d'alerte est apposée sur les palettes :

2.5. Stockage :

Le bloc-porte doit être stocké suivant le §5.3 du DTU 36.2 dans un local sec et ventilé, à l'abri des intempéries et projections diverses et sur des supports plans et stables. Les blocs-portes, le temps de leur stockage doivent conserver leurs protections (carton ou film protecteur protégeant chaque palette) jusqu'au moment de leur pose sur chantier. Les palettes de blocs portes vitrés ne doivent pas être superposées, aucune marchandise ne doit être posée dessus.

Afin de ne pas engendrer de déformations dans le cas où les blocs-portes seraient empilés, le stockage doit se faire en piles aérées et dégagées du sol comme précisé au §5.3.2 du DTU 36.2.

Dans le cas où les blocs-portes seraient stockés plus d'un mois sur chantier, il est nécessaire de stocker ceux-ci dans un local spécifique dont les conditions hygrothermiques seront aussi proches que possible de celles prévisibles des locaux dans lesquels les blocs-portes seront installés.
Il est recommandé de stocker les accessoires dans un local sécurisé fermant à clé.

3. RECOMMANDATIONS DE POSE

Nous vous rappelons que le changement d'un composant du D.A.S. entraîne la non-conformité de l'installation.

Le bloc-porte et ses équipements doivent être installés suivant les règles d'installation de la norme NF S 61-932 et autres normes concernant ce type de matériel, notamment :

- Les lignes de télécommande et de contrôle ne doivent avoir aucune liaison galvanique entre elles et avec tout autre circuit.

- Les lignes de télécommande doivent être réalisées en câbles prévus pour les canalisations fixes. Leurs conducteurs doivent présenter une section égale ou supérieure à 1,5 mm² pour les câbles rigides et à 1 mm² pour les câbles souples. La section des conducteurs devra de plus être choisie de façon à tenir compte des chutes de tension en ligne risquant de compromettre la compatibilité entre les caractéristiques de sortie des dispositifs de commande et les caractéristiques d'entré des dispositifs télécommandés.

- Les lignes de télécommande par émission de courant ainsi que les lignes de contrôle doivent être réalisées, soit en câbles de catégorie CR1 (au sens de la norme NF C 32-070), soit en câbles de la catégorie C2 (au sens de la norme NF C 32-070) placés dans des cheminements techniques protégés. Toutefois, elles peuvent être réalisées en câbles de la catégorie C2 et sans protection contre l'incendie dès qu'elles pénètrent dans la zone de mise en sécurité correspondant aux D.A.S. qu'elles desservent.

- Les lignes de télécommande par rupture de courant doivent être réalisées, au minimum, en câbles de la catégorie C2.

- La surveillance des lignes de télécommande à émission et des lignes de contrôle est obligatoire. Toutefois, il est admis que ces lignes reliant un matériel déporté de C.M.S.I. à un D.A.S. puissent ne pas être surveillées si l'ensemble des conditions suivantes est respecté :
    - Chaque ligne a une longueur inférieure à 3 m et elle est facilement visitable

- La totalité des lignes, le matériel déporté et le D.A.S. télécommandé se trouvent dans le même volume
- Une protection renforcée contre les chocs mécaniques est assurée à ces lignes.

- Le système doit être conçu de manière à limiter les conséquences d'un défaut survenant sur les câbles ou les raccordements. En particulier, une ligne de télécommande au sens de la norme NF S 61-931 ne doit pas comporter plus de 32 Dispositifs Actionnés de Sécurité commandés par émission de courant.

La longueur des liaisons entre le bornier principal et le bornier de connexion des composants ne doit pas excéder 6 m et leurs liaisons doivent être protégés mécaniquement sous conduit rigide continu ayant un degré de protection IK 07 au sens de la norme NF EN 50-102.

Les opérations d'exploitation et de maintenance doivent être réalisées conformément à la norme NF S 61-933.

4. MISE EN ŒUVRE DE L'HUISSERIE

L'huisserie doit être mise en œuvre suivant le D.T.U. 36.1.

Vérifier lors de la pose les éléments suivants :

- L'aplomb des montants et leur parallélisme (avec un fil à plomb ou un niveau),
- L'équerrage entre la traverse et les montants (avec une équerre),
- Le profil, car les éléments peuvent se déformer (avec une règle),
- La planéité du sol afin que la porte ne touche pas le sol lors de sa manipulation.

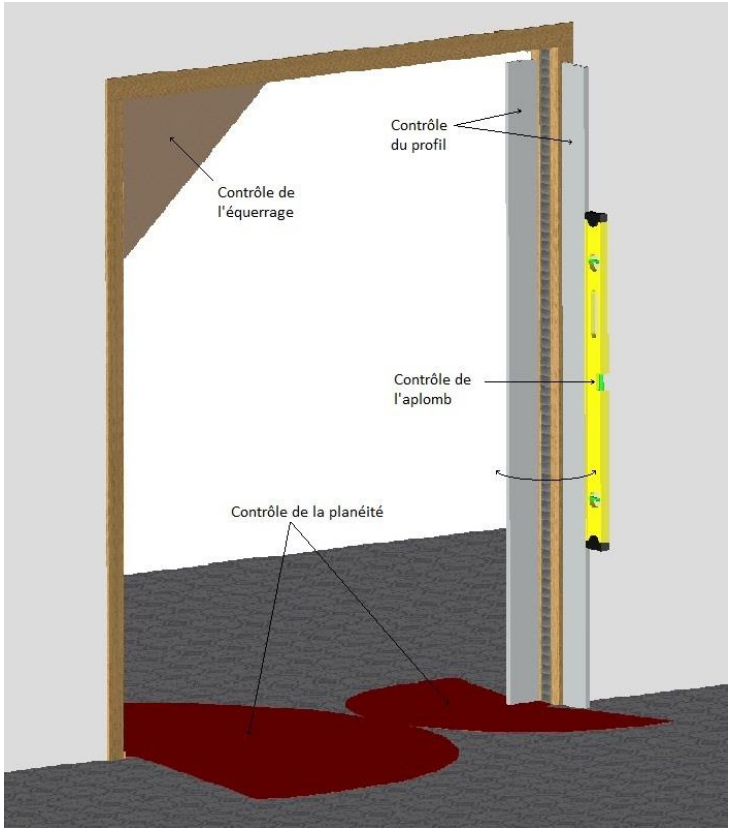

5. MISE EN PLACE DU VANTAIL

BLOC PORTE VITRE !
MANIPULER AVEC PRECAUTION

5.1. Mise en place de la crapaudine

Crapaudine GROOM

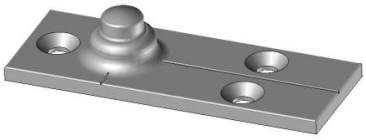

Crapaudine SEVAX

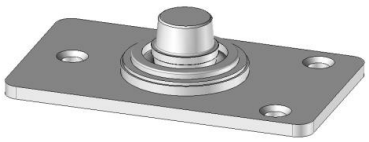

Encastrer et fixer la crapaudine dans le sol fini, avec son axe positionné à une côte A de 56mm (GRL 100) ou 66mm (JANUS) par rapport à l'huisserie. Pour fixer la crapaudine, utilisez les chevilles et les vis fournies dans le sachet contenant la crapaudine ou des vis béton.

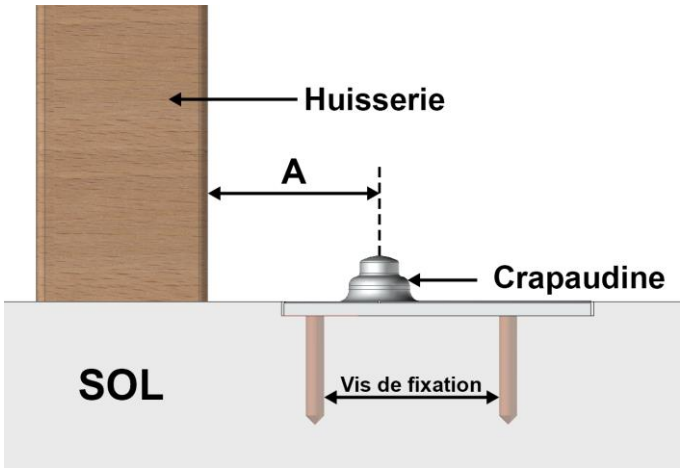

La côte A va déterminer le jeu entre le vantail et l'huisserie. L'important est que l'axe de la crapaudine se trouve bien à la verticale de l'axe du pivot linteau. La côte A ne pourra varier de plus de ±2mm sans risque de voir le vantail frotter sur l'huisserie ou générer un jeu trop important.

5.2. Engondage du vantail

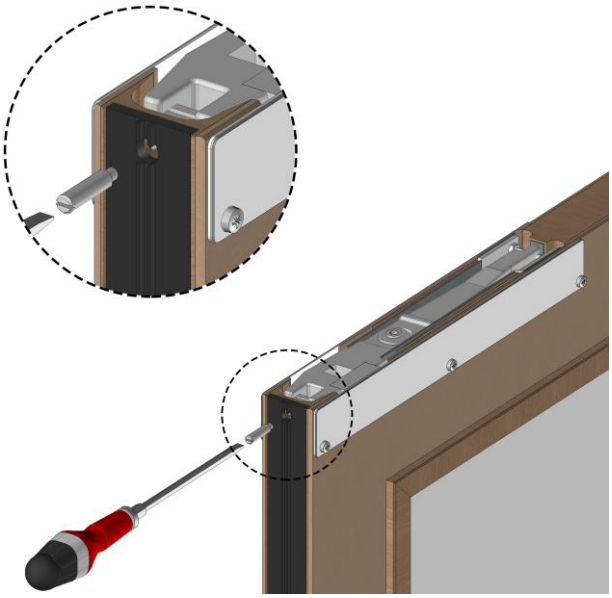

Le cas présenté est celui du GRL 100. Suivre la même procédure pour le cas avec JANUS. Lorsqu'il y aura des différences, ces dernières seront précisées.

- En premier lieu, insérer la vis de réglage du jeu latéral (dans le sachet avec la crapaudine) dans le chant du vantail au niveau de la penture haute à l'aide d'un tournevis plat (dans le cas du JANUS la vis de réglage du jeu latéral est déjà en place sur le bras du côté des vis de réglage de l'alignement ; voir p 9).

- Enlever la plaque de protection inox avec un tournevis T10 au niveau de la penture haute sur la face où cette dernière doit recevoir l'axe du pivot.

- Préparer la bride de la penture avec ses 2 vis et une clé allen de 5.

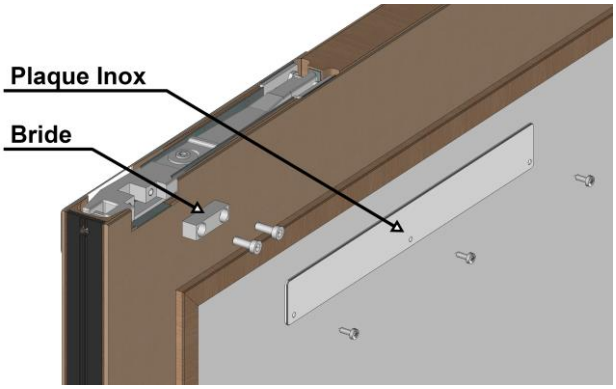

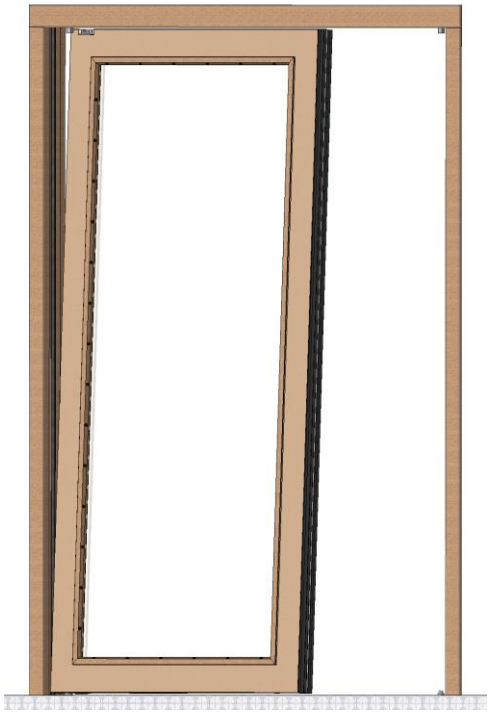

- Positionner la porte parallèlement au montant de l'huisserie, pour sa position finale, avec la face reçevant l'axe du pivot du côté de l'huisserie.

- Mettre la porte en place sur la crapaudine tout en basculant le haut de la porte vers l'arrière pour qu'elle ne tape pas dans l'huisserie.

- Redresser la porte tout en enclenchant l'axe du pivot dans la penture haute.

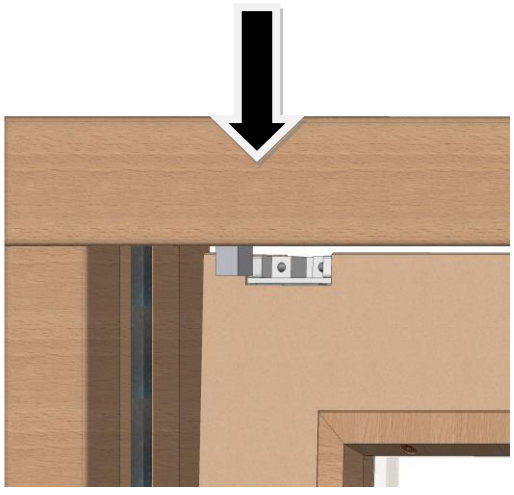

- Mettre en place la bride puis la plaque de protection inox.

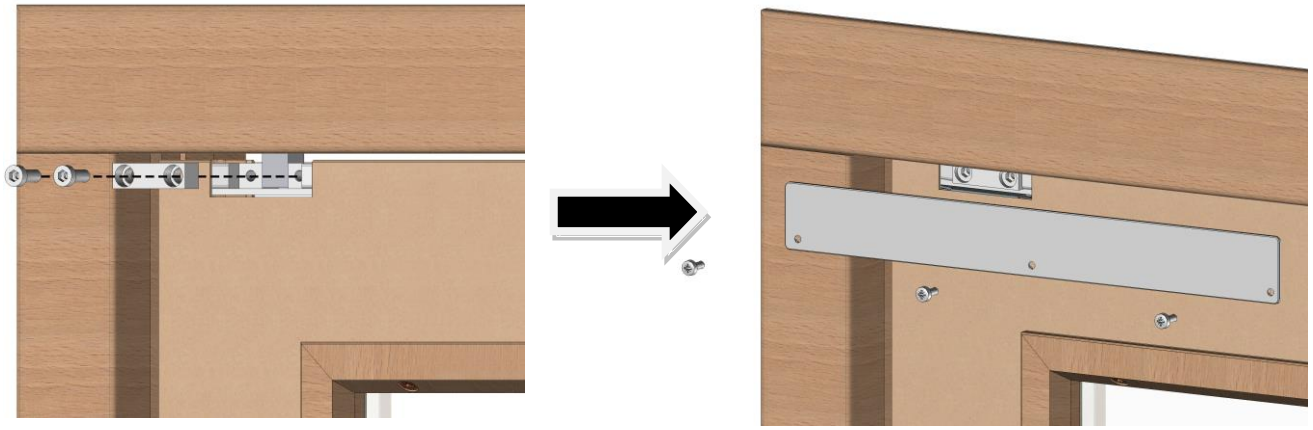

5.3. Réglage des jeux

5.3.1. Latéraux

Une fois la porte en place, vérifier les jeux latéraux qui peuvent être :

- **trop faibles**, empêchant un bon fonctionnement du vantail qui toucherait le montant de l'huisserie en levant du nez
- **trop grands**, provoquant un jeu de fonctionnement trop important entre le montant de l'huisserie et le vantail piquant du nez

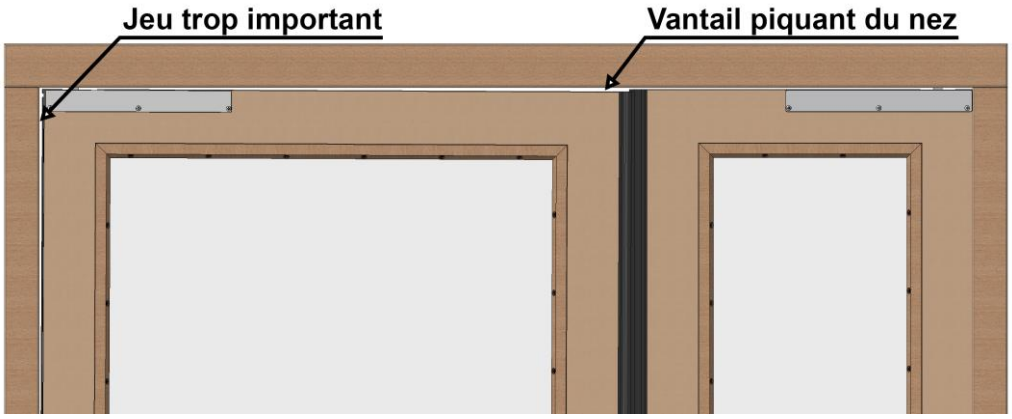

Pivot GROOM GRL100 :

Pour régler le jeu latéral, ouvrir la porte à 90° puis desserrer la vis de blocage de la penture haute avec une clé allen de 5mm (**1**) ainsi que les vis de réglage de l'alignement avec une clé plate de 10 (**2**).

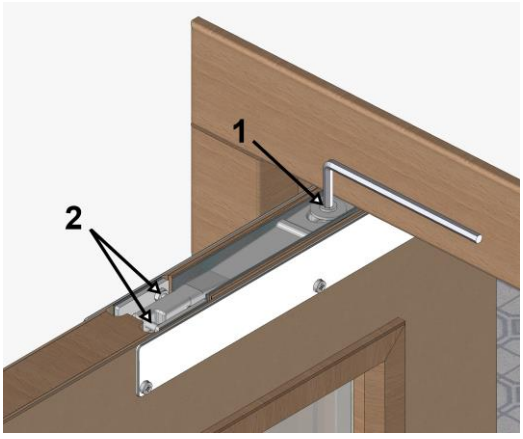

Note : Dans le cas d'une traverse de section > à 118mm, dégonder le vantail pour pouvoir accéder à la vis de blocage.

- **Si vous souhaitez réduire le jeu** : visser la vis se trouvant dans le chant du vantail au niveau de la penture haute avec un tournevis plat.

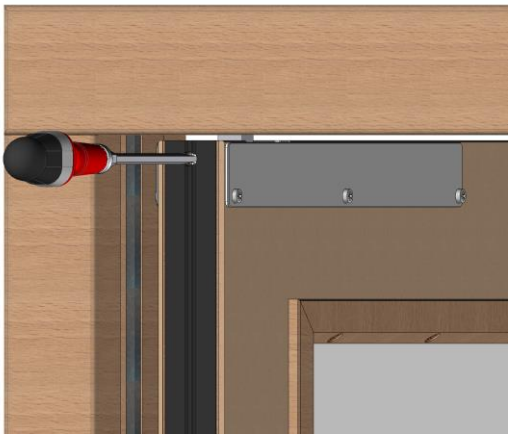

- **Si vous souhaitez augmenter le jeu** : dévisser la vis.

⚠ Ne pas oublier de resserrer les vis de réglage de l'alignement ainsi que la vis de blocage de la penture haute desserrées précédemment.

Pivot SEVAX JANUS :

Débloquer la vis de blocage ainsi que les vis de réglage de l'alignement avec une clé plate de 10.

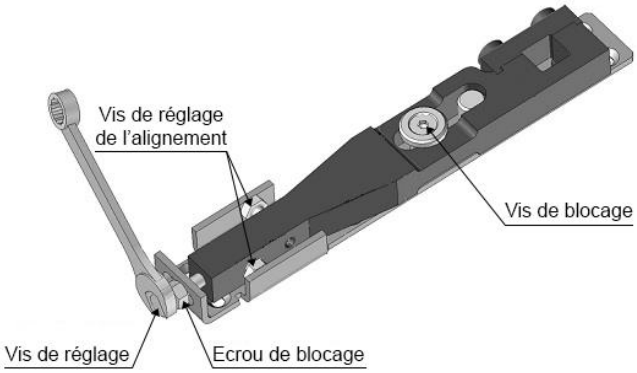

- **Si vous souhaitez réduire le jeu** : desserrer l'écrou de blocage et visser la vis de réglage avec la clé plate de 10.

- **Si vous souhaitez augmenter le jeu** : dévisser la vis de réglage et resserrer l'écrou de blocage.

⚠ Ne pas oublier de rebloquer l'écrou de blocage, les vis de réglage de l'alignement ainsi que la vis de blocage de la penture.

5.4. <u>Réglage de l'alignement</u>

VUE DU DESSUS

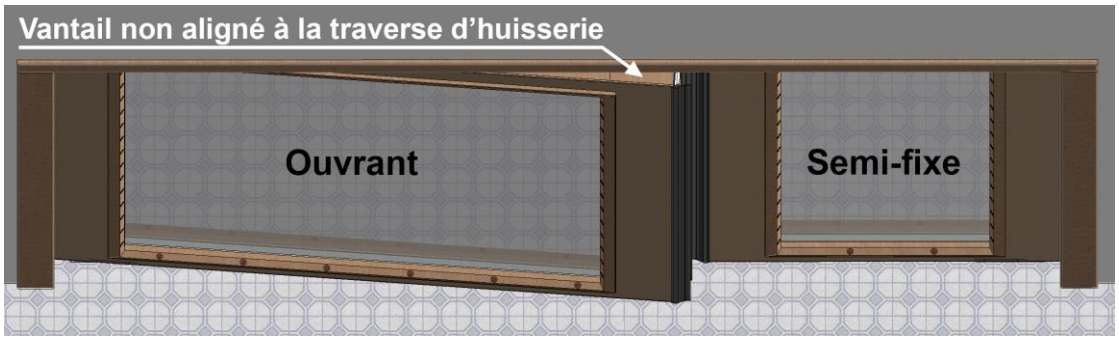

Pour régler l'alignement, ouvrir la porte à 90° puis desserrer la vis de blocage de la penture haute avec une clé à cinq pans de 5mm.

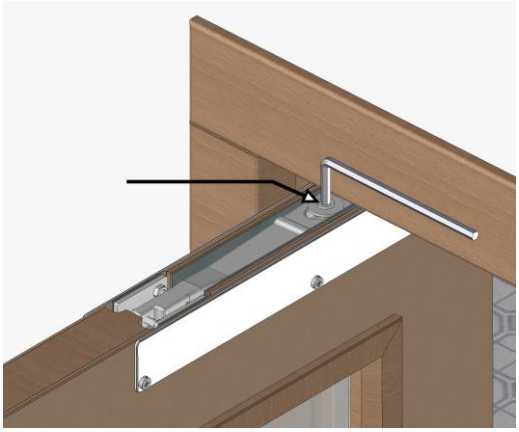

Note : Dans le cas d'une traverse de section > à 118mm, dégonder le vantail pour pouvoir accéder à la vis de blocage.

Pour la penture SEVAX, débloquer la vis de réglage du jeu latéral et ne pas oublier de la rebloquer une fois les réglages terminés.

Ensuite, visser ou dévisser les vis de réglage de l'alignement du bras de la penture haute avec une clé plate de 10 afin d'obtenir le bon alignement.

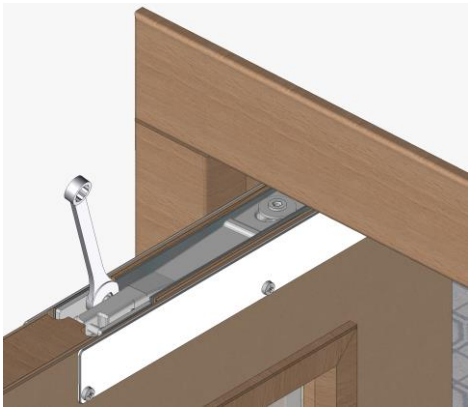

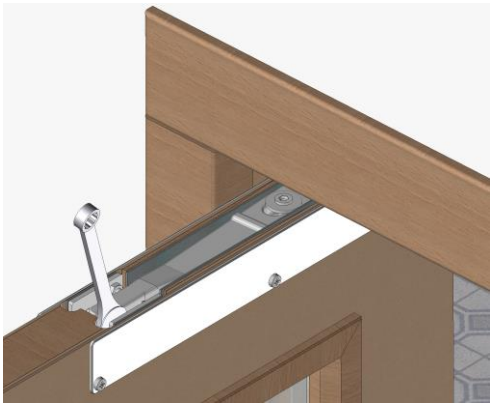

Le bras doit être réglé dans le sens opposé au décalage souhaité de la porte.

Exemple : Si l'on souhaite décaler la porte vers la droite par rapport à la traverse d'huisserie, il faut régler le bras de la penture vers la gauche par rapport à la porte, et inversement si l'on veut décaler la porte vers la gauche.

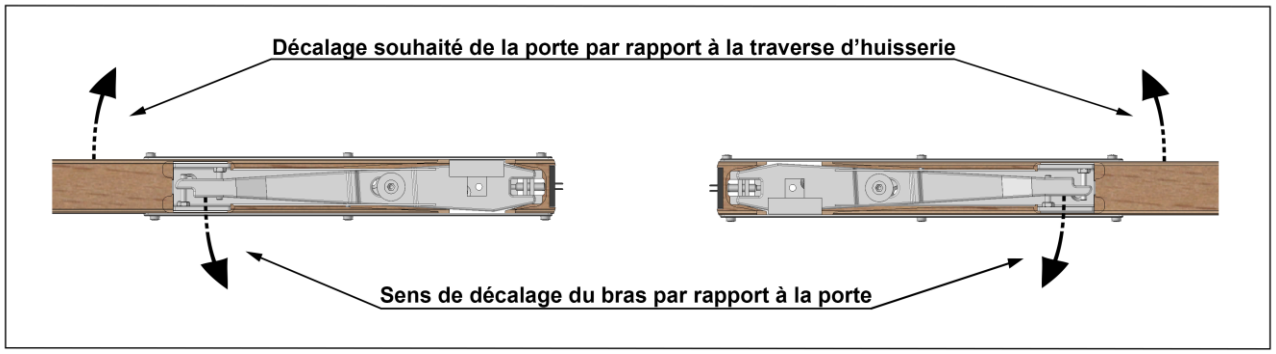

Ne pas oublier de resserrer la vis de blocage de la penture haute une fois l'alignement obtenu.

6. REGLAGE DES PIVOTS

6.1. Réglage de la force

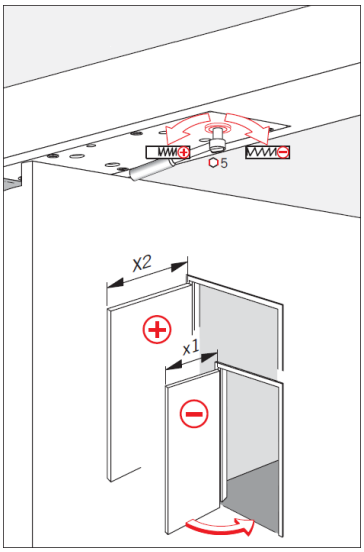

Le pivot GRL100 de GROOM est force réglable 3 à 4. Il est réglé d'origine en force 3.

Pour des vantaux de largeur ≤ 1006mm, la force du pivot doit être de 3.

Pour des vantaux de largeur comprise entre 1007 et 1156mm, la force du pivot doit être de 4.

Pour régler le pivot en force 4, agir sur la vis de réglage de la force avec une clé 6 pans de 5 comme indiqué sur le schéma.

Le pivot JANUS de SEVAX est force fixe donc aucun réglage de force n'est à faire.

6.2. Réglage de la vitesse de fermeture et de l'à-coup final

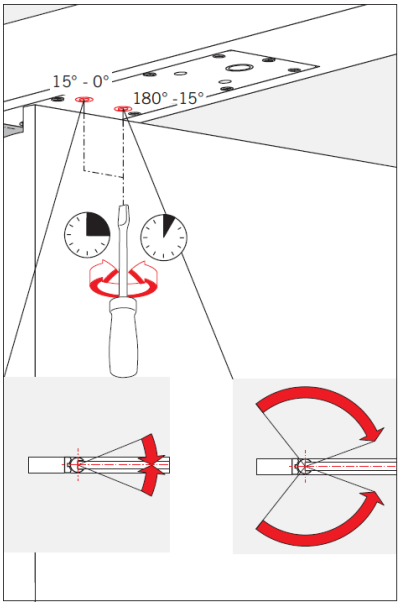

Utiliser un tournevis plat pour agir sur les 2 vis de réglage.

Pour le GROOM GRL100, la vis 15° - 0° permet de régler l'à-coup final et la vis 180° - 15° permet de régler la vitesse de fermeture.

Pour le SEVAX JANUS, les vis 180° et 70° permettent d'agir sur la vitesse de fermeture suivant l'angle de la porte et la vis 15° permet d'agir sur l'à-coup final.

Visser pour diminuer la vitesse ou l'à-coup et dévisser pour l'augmenter.

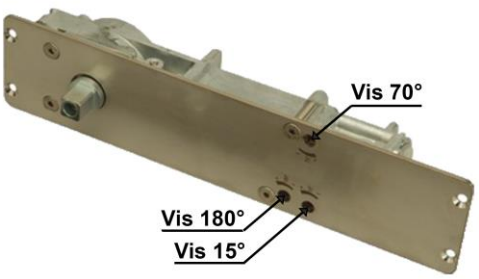

7. MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE RETENUE

Les **emballages des dispositifs de retenue encastrés** (uniquement en mode rupture) contiennent les éléments suivants :

- Une ventouse électromagnétique à fixer dans un boîtier batibox
- Une contreplaque extraplate
- Une notice du fabricant

Les emballages des dispositifs de retenue standards contiennent les éléments suivants :

- Une ventouse électromagnétique fixée dans son boîtier
- Une contreplaque articulée ou extraplate
- Un couvercle du boîtier
- Dans le cas de ventouse avec passe-fils, des embases avec colliers sont à mettre sur les câbles, dans les ventouses, afin de les bloquer pour qu'ils aient une tenue à l'arrachement conformément à la norme NF S 61 937 §5.2.6
- Une notice du fabricant

Dans le cas de dispositifs de retenue de 20 daN, l'axe de celui-ci doit être positionné à une distance d du chant de porte côté rotation en fonction des données du tableau suivant :

Mode	Largeur du vantail	330 à 429	430 à 629	630 à 1230
Emission	d		390	530
Rupture	d	290	390	530

Les dispositifs de retenue peuvent être installés en partie haute ou basse des vantaux. Leur position en hauteur est limitée par la présence du vitrage.

Les dispositifs de retenue peuvent être installés en partie haute sur des vantaux ayant une largeur mini de 430

Utiliser des vis de fixation ne dépassant pas les 2/3 de l'épaisseur du vantail.

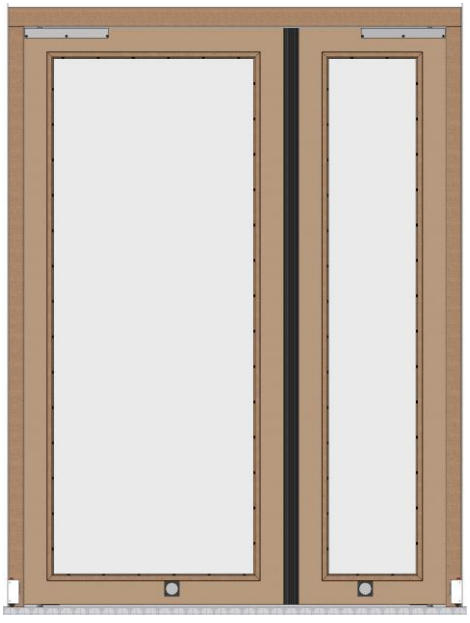

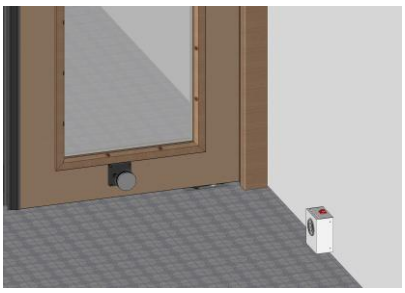

Cas avec ventouse encastrée et contreplaque extraplate :

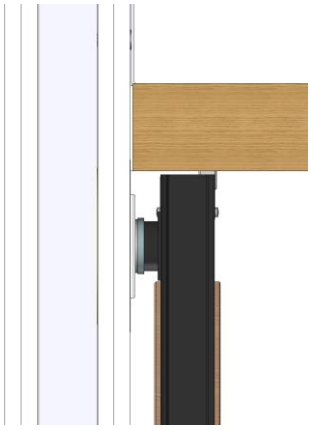

Ces distances de pose peuvent être ajustées au cas par cas afin que la commande manuelle intégrée de niveau d'accès zéro soit obtenue sous l'application d'un couple compris entre 40 et 120 Nm.

Dans le cas de dispositifs de retenue de plus de 20 daN et de mode rupture de courant, le bloc-porte doit être équipé d'un bouton de déclenchement clairement identifié, facilement accessible et situé à proximité du bloc-porte à une hauteur au plus égale à 1,30 m. Ce bouton poussoir est obligatoire lorsque le couple à appliquer, pour la commande manuelle, est supérieur à 120 Nm. Dans ce cas, une ventouse de 20 daN peut être mise en place à une distance d du chant rotation plus grande que celle préconisée dans le tableau précédent.

Comme les ventouses encastrées ne disposent pas de bouton poussoir pour relâcher les vantaux, nous conseillons de mettre systématiquement en place un bouton poussoir. Ce bouton poussoir devra être mis en place dans un boitier batibox dont l'axe est positionné à plus de 100mm du chant du vantail en position ouvert et à 1250mm maxi du sol. Mettre en place le boîtier batibox comme indiqué sur sa notice.

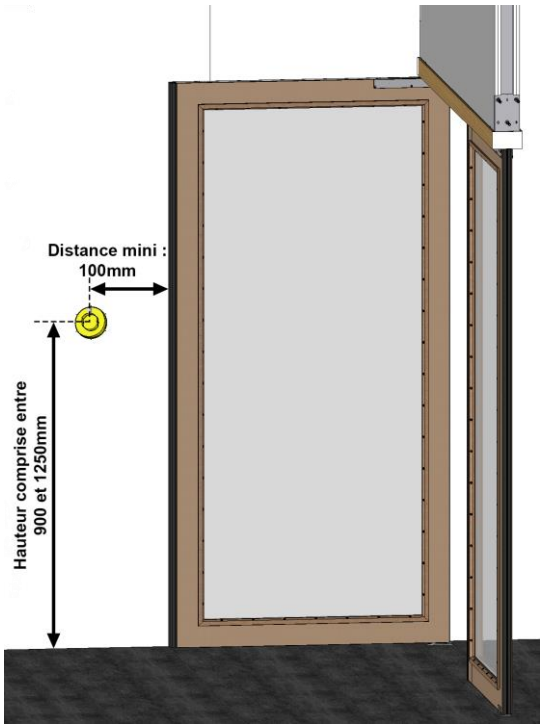

Exemple d'un bloc-porte double vantaux, avec ventouses déportées, monté sur cloisons plaques de plâtre :

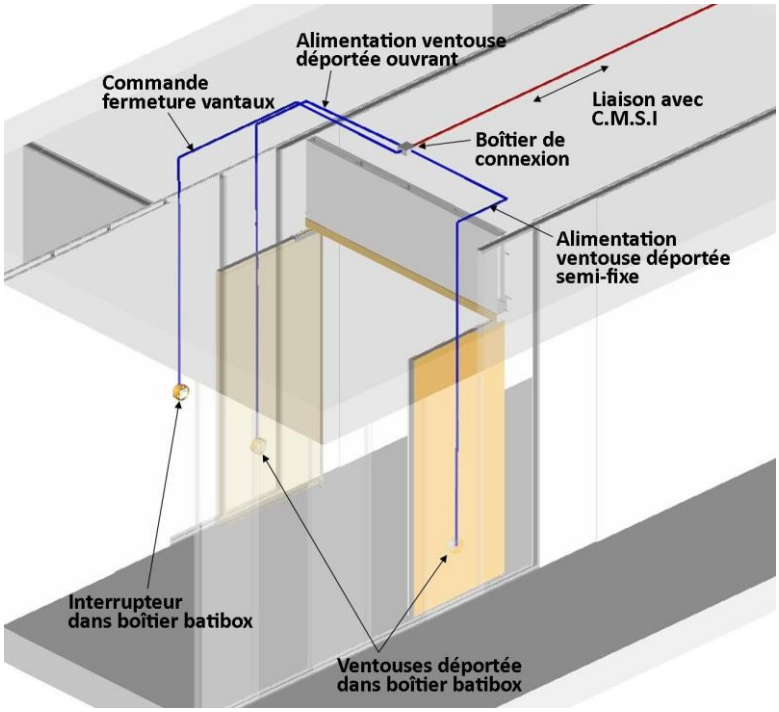

8. MISE EN PLACE DES CONTACTS DE POSITION

8.1. Contact de position d'attente :

Il s'agit d'un contact donnant l'information à la C.M.S.I. que la porte est maintenue ouverte. Ce contact est une option des dispositifs de retenue électromagnétiques.

8.2. Contact de position de sécurité :

Il s'agit d'un contact donnant l'information à la C.M.S.I. que la porte est bien fermée. C'est un contact à bille plastique (EFF10400.20) ou métallique (EFF10405.10) positionné en traverse haute de l'huisserie.

9. MISE EN PLACE DU BOITIER DE RACCORDEMENT

Deux types de boîtiers de raccordement existent :

9.1. Boîtier sans A.R.I. (anti-réarmement involontaire)

Il s'agit d'un boîtier de dérivation devant être au moins IP42 (§5.2.3 de la norme NF S 61 937-1) et devant avoir une résistance au fil incandescent de 960°C (§9.10 de la norme NF S 61 932). Il contient une barrette de connexion 12 pôles pour un câblage en fonction du cas suivant :

- Bloc-porte 1 vantail :

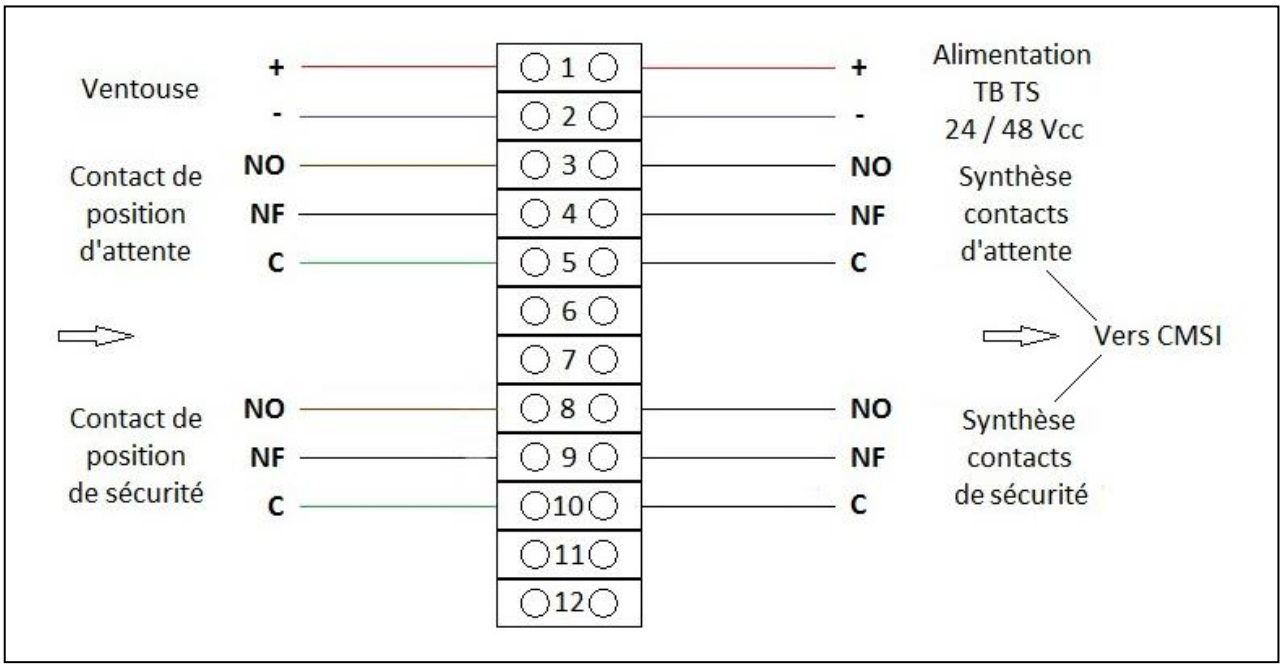

NO:blanc, NF:brun, C:vert

- Bloc-porte 2 vantaux :

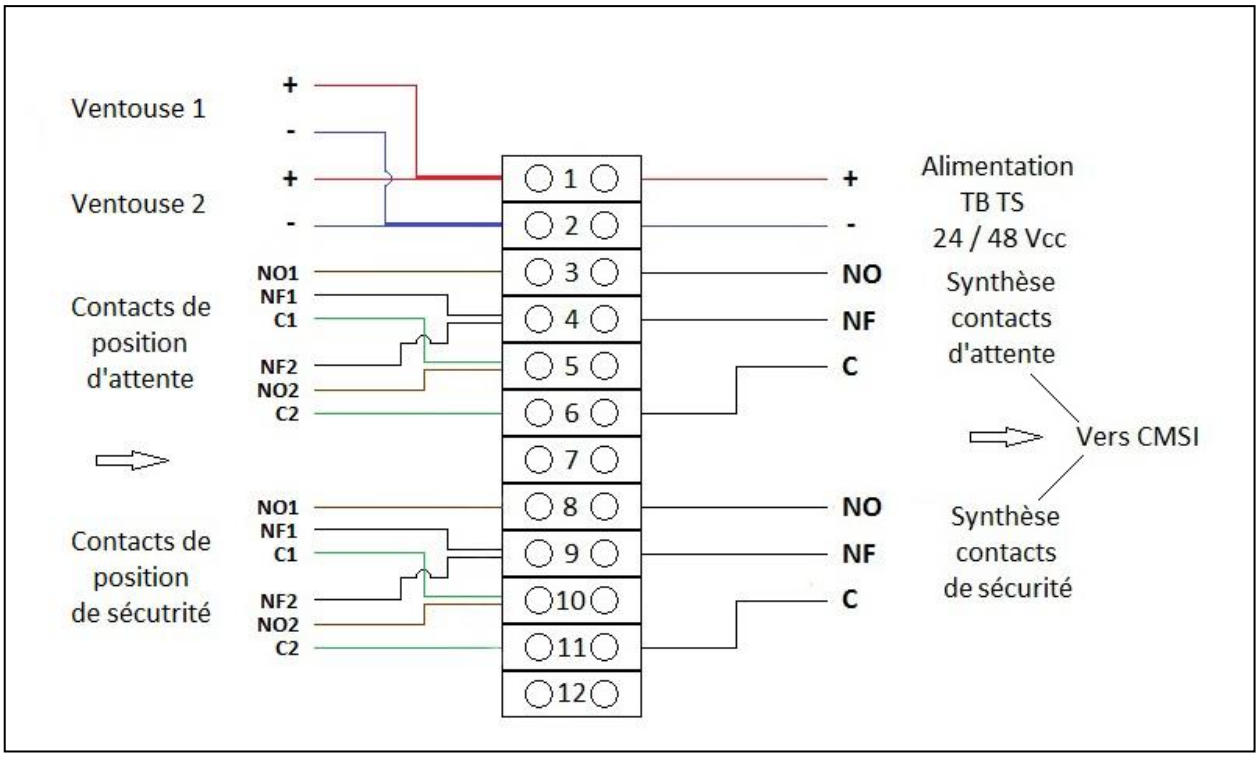

NO1 et NO2: blanc, NF1 et NF2:brun, C1 et C2: vert

9.2. Boîtier avec A.R.I.

Il s'agit d'un boîtier avec un bouton A.R.I. (anti-réarmement involontaire), qui peut être sur le boîtier ou déporté suivant le modèle, et qui empêche le passage en position d'attente du bloc-porte, après une alerte incendie, tant que le bouton A.R.I. n'a pas été actionné. Le boîtier est bi-tension et peut avoir, suivant le modèle, un abaisseur de tension (48 /24 V) et / ou un bouton de décondamnation des vantaux.

Câbler le boîtier suivant la notice du constructeur se trouvant avec celui-ci.

10. MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS DAS

Un bloc-porte DAS peut être équipé d'un accessoire ayant son propre procès verbal D.A.S. suivant la fiche XIV de l'annexe de la norme NF S 61 937, à condition bien-sûr qu'il ait une validation au feu sur le bloc-porte concerné. Cet accessoire peut être une serrure électrique, un verrou électromagnétique ou une serrure motorisée et fonctionne uniquement en rupture de courant.

10.1. Les équipements possibles sont les suivants :

Verrou électromagnétique EFF 351

Vérifier la tension d'alimentation de cette dernière qui peut être 24 ou 48 V.

Elle peut avoir les options suivantes :

- RR : contact de signalisation de porte, contact triangle à côté du pêne. Il permet d'alimenter la bobine pour bloquer le pêne en position verrouillé que lorsque la porte est fermée.
- AKRR : contact induit, intégré dans la gâche, signalant la mise en tension ou hors tension de la bobine. Il donne donc l'information gâche verrouillée ou non.
- EFF 10405.10 : contact de position de sécurité, pour la C.M.S.I. C'est un contact métallique à bille qui peut être intégré à la gâche au lieu d'être à part.

Le schéma de câblage est le suivant :

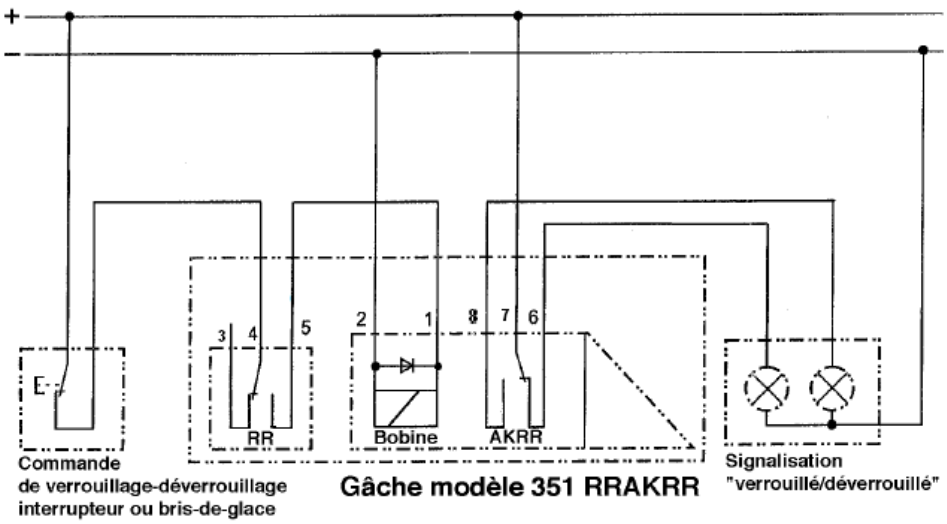

10.2. Autres équipements DAS possibles :

(Sous réserve de validité avec le bloc-porte concerné)

- EFF 351
- Sevax SMA 1 point ou 2 points symétriques SMA
- Sevax SMA 1 point ou 2 points asymétriques SMA
- Groom GRS623
- DAE 4000-2M
- DAE 4000-1
- SERSYS e-Das
- 70190

Concernant les notices de réglage et de montage de ces équipements voir § 12.

11. TESTS ET ESSAIS DE FONCTIONNEMENT

Une fois que le montage du bloc-porte est terminé, vérifier son fonctionnement en simulant une détection incendie au niveau de la C.M.S.I. Des réglages peuvent être effectués pour être en conformité avec la norme NF S 61 937 notamment sur les points, qui doivent être vérifiés, suivants :

- Si le dispositif de retenue est commandé par émission de courant, sa puissance consommée doit être inférieure à 3,5W sous une tension de 24 ou 48 V (§9.2.2 de la norme NF S 61 937-2) et sa force de retenue doit être nulle dans la plage de fonctionnement définie dans l'intervalle de tension 0,85 Un < Uc < 1,2 Un (§9.2.7 de la norme NF S 61 937-2).

- La commande manuelle, permettant de faire lâcher les dispositifs de retenue, doit être obtenue sous un couple compris entre 40 et 120 Nm, le point de mesure étant situé à 100 mm du chant du vantail côté opposé rotation.

- Si le couple, dans le cas d'une commande par rupture de courant, est supérieur à 120 Nm, le bloc-porte doit être équipé d'un organe de déclenchement facilement accessible, à une hauteur maxi de 1,30 m et à proximité du bloc-porte.

- Si le couple est inférieur à 40 Nm, vérifier la position du dispositif de retenue ainsi que son alignement avec sa contreplaque.

- Le moment de fermeture sur l'ensemble de la course doit répondre aux valeurs définies dans le tableau suivant :

Largeur recommandée pour la porte (mm)		**Distance d axe de rotation / chant de porte (en mm)**	**Moment de fermeture**			
			Entre 0 et 4°		**Entre 88 et 92°**	**Autres angles**
GRL100	**JANUS**		**N.m mini**	**N.m maxi**	**N.m mini**	**N.m mini**
≤ 1006	≤ 1020	≤ 950	18	< 26	6	4
1007 à 1156	1021 à 1170	951 à 1100	26	< 37	9	6
	1171 à 1230	1101 à 1160	37	< 54	12	8

Le moment d'ouverture doit être inférieur ou égal au moment indiqué dans le tableau suivant :

Largeur du vantail (mm)		**Couple maximal d'ouverture (Nm)**
GRL100	**JANUS**	
≤ 1006	≤ 1020	51
1007 à 1156	1021 à 1170	66
	1171 à 1230	88

Après déclenchement ou après ouverture (lors du passage d'une personne par exemple), la vitesse angulaire de fermeture de la porte ne doit pas excéder 10 degrés par seconde. Dans tous les cas, la fermeture complète doit être obtenue en moins de 30 s, à compter du début de la réception de l'ordre de télécommande ou de déclenchement de l'auto-commande et quel que soit l'angle d'ouverture auquel elle a été libérée. Par exemple, pour un angle de 110°, le temps de fermeture doit être compris entre 11 et 30 s.

Pour ces 4 derniers points, s'ils ne sont pas conformes, agir sur le réglage de la vitesse de fermeture, de l'à-coup final et de la force du pivot* jusqu'à l'obtention de résultats conformes.

* Force du pivot réglable seulement dans le cas du GRL100

12. REFERENCES DES NOTICES DE MONTAGE ET / OU DE REGLAGE DES ORGANES DE VERROUILLAGE

SEVAX	Notice organe de verrouillage	Référence notice
SMA 1point SMA 2point	SEVAX SMA Notice d'installation applique	ZD313357 Ve B
	SEVAX SMA Notice d'installation encastré	10000037790 Ve E
	Manuel_installation_simplifie : pose règles de base	10000041979
	notice_cablage_simplifi avec sn312451	10000041976
	SEVAX SMA Manuel raccordement boitier SN312451	10000037755 D
GROOM		
GRS 623	notice verrou GRS620	3700000765400
	Notice simplifiée verrou GRS jan 17	3700000873100
SERSYS		
e-Das	Installation e-DAS applique	F.04.12.A
70190	Installation_DAS_70190_V3_1.31	Installation du DAS modèle 70190 V3
ISEO LEVASSEUR		
DAE 4000-1	NOTICEDAE4000-380201-2015-1	380201
DAE 4000-2 DAE 4000-2M	ISEO DAE 4000-2 M notice de pose	380209
	Notice d'installation DAE-4000-2M	380213
EFF EFF		
EFF 351	EFF EFF351 Câblage	NT1001 câblage 351xxx
EFF 351M	EFF EFF351 M.8…J91 65 instruction d'installation et de montage	D0116200
DENY SECURITY		
SLB4	Serrure électrique pour issue de secours SLB4.1 - février 2021	Doc741I SLB4.1
DOM SECURITY		
IssuDOM 450	Serrure électromécanique pour issue de secours pour 1 ou 2 vantaux DOM4-020-Novembre 2013	Doc826